



Cuml de 2 emplois (semaine et week end)

Par **chevallierste**, le **09/09/2009** à **16:44**

Bonjour,

Je possède un travail depuis 10 ans dans une PME (responsable projet) avec salaire et avantage en nature (voiture de fonction, etc...).

Depuis 2 mois la société a été rachetée et les avantages en "nature" ont disparu. Je suis, pendant 6 mois dans une situation financière difficile car j'ai engagé des frais plus l'achat d'une nouvelle voiture, pour aller travailler (je suis en campagne donc pas de transports en commun).

Est-il possible de travailler légalement, en plus de mon travail, sur 5 jours la semaine et cumuler un travail le week end afin de retrouver une situation financière normale (pendant 6 mois je pense).

Merci de vos réponses

M. Ch.

Par **Toucan**, le **10/09/2009** à **16:40**

Bonjour,

Le salarié qui exerce plusieurs emplois doit respecter la réglementation de la durée du travail, [s]sauf[s] lorsqu'il exécute :

- des travaux d'ordre scientifique, littéraire ou artistique
- des œuvres d'intérêt général (enseignement...)

- des travaux ménagers de peu d'importance chez des particuliers pour leurs besoins personnels
- des travaux d'extrême urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents imminents ou organiser des mesures de sauvetage
- des travaux effectués pour son propre compte

Si le contrat de travail contient une clause d'exclusivité, le cumul est formellement interdit.

Cordialement